

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03843

Numéro SIREN : 513 023 838

Nom ou dénomination : 1 PLUZ 1

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 24586

24586.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Régime simplifié d'imposition pour les sociétés de transport maritime

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal Régime simplifié d'imposition

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS 1 PLUZ 1

Adresse du siège social:
3 Avenue du Petit Clamart
92140 CLAMART

SIRET 5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

B. REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B. ACTIVITE

Activités exercées Services

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	4 653
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G. ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS/CBC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise/comptable: SANANES

35 Rue Scheffer
75116 PARIS

Tél:

Tél:

CGA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 25/04/2023

Lieu CLAMART

Qualité et nom du signataire:

Présidente Isabelle LEJEUNE

Signature

Isabelle LEJEUNE

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

J. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
MME DAUMAL Isabelle Présidente 3 Avenue du Petit	100		10 117						
92140 CLAMART									

K. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SAS 1 PLUZ 1

Néant *

Adresse de l'entreprise 3 Avenue du Petit Clamart

92140 CLAMART

Numéro SIRET * 5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

L1 2

Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles *	028	29 883	28 263	1 620	3 215
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	29 883	28 263	1 620	3 215
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	1 151	070	1 151	2 592
	Autres * (3)	072	289	074	289	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	795	086	795	970
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	2 234	098	2 234	3 562
	Total général (I+II)	110	32 117	112	28 263	3 854
						6 778
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132		
	Report à nouveau		134	2 136	9 500	
	Résultat de l'exercice		136	(4 653)	(7 363)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
			142	(1 517)	3 136	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	606	201	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 179)	172	4 765
	Produits constatés d'avance		174			
			176	5 371	3 641	
	Total III		180	3 854	6 778	
	Total général (I + II + III)					
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2023

Nº 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302, Septies)

Désignation de l'entreprise SAS 1 BLUZ 1

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1

Néant *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	19 167	452		454		456	19 167		19 167		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	11 932	472		474	1 217	476	9 499		9 499		
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	31 100	492		494	1 217	496	28 667		28 667		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498			499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504			506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514			516				
	Constructions	520		522		524			526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534			536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 827	542	720	544			546	17 547			
	Matériel de transport	550		552		554			556				
	Autres immobilisations corporelles	560	9 840	562	875	564			566	10 715			
TOTAL		570	26 668	572	1 595	574			576	28 263			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	⑤	Long terme						
1	①	②	③	④			19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧				
TOTAL					596		585		597		599		
Plus-values taxables à 19 % (1)		578	580	582	584	586	581	587	589				
TOTAL					579	Régularisations	590	583	594		595		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2	
Terrains	710	715	3	
Constructions	720	725	4	
Inst. techniques matériel et outillage	730	735	5	
Inst. générales agenc. am. divers	740	745	6	
Matériel de transport	750	755	7	
Autres immobilisations corporelles	760	765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780
TOTAL	770	775		

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	7 328	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	7 328
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	4 653

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374		5 662			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		1 943			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1			Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :			376		
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108 28 304		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105		
TOTAL 1			106 28 304		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143		
Subventions d'exploitation reçues			113		
Variation positive des stocks			111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153		
TOTAL 2			144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats			121 233		
Variation négative des stocks			145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125 4 992		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150		
TOTAL 3			152 5 225		
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			(total 1 + total 2 - total 3) 137 23 079		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	28 304	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024			160
Date de cessation					186
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 PLUZ 1

ADRESSE (voie) 3 Avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL 92140

VILLE CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) MME Nom patronymique DAUMAL Prénom(s) Isabelle

Nom marital LEJEUNE % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 300662 N° Département 92 Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie Avenue du Petit Clamart

Code postal 92140 Commune Pays FR Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 juin 2023

Société 1PLUZ1

Société par actions simplifiées unipersonnel au capital de 1.000 €.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 513 023 838 Nanterre

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 14 heures.

La Présidente de la Société par actions simplifiées susnommée au capital de 1 000,00 €uros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la Présidente.

La Présidente Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion de la Présidente sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/22
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/22 et affectation du résultat.
4. Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Fixation de la rémunération de la Présidente
6. Quitus à la Présidente.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la Présidente pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2022, de la manière suivante : compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SL

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'attribuer une rémunération au titre de l'année 2023 pour la Présidente Madame LEJEUNE DAUMAL Isabelle.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, après signature du présent procès-verbal.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Madame Isabelle LEJEUNE DAUMAL
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle LEJEUNE DAUMAL".

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 juin 2023

Société 1PLUZ1

Société par actions simplifiées unipersonnel au capital de 1.000 €.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 513 023 838 Nanterre

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 14 heures.

La Présidente de la Société par actions simplifiées susnommée au capital de 1 000,00 €uros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la Présidente.

La Présidente Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion de la Présidente sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/22
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/22 et affectation du résultat.
4. Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Fixation de la rémunération de la Présidente
6. Quitus à la Présidente.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la Présidente pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2022, de la manière suivante : compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SL

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée décide d'attribuer une rémunération au titre de l'année 2023 pour la Présidente Madame LEJEUNE DAUMAL Isabelle.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, après signature du présent procès-verbal.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Madame Isabelle LEJEUNE DAUMAL
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle LEJEUNE DAUMAL".

**1PLUZI
Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE**

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE CONCERNANT
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31.12.2022**

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31.12.2022

Madame,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales réglementaire, afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et se rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître une perte après déduction des amortissements et des provisions légales, que nous vous proposons de répartir suivant les dispositions statutaires.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice 2022 laisse apparaître une perte du chiffre d'affaires ainsi que des frais de gestion.

3-Conventions réglementées visées à l'article 223.19 du Code de Commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4. Affectation du résultat

Il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la présidente quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Clamart le 15 juin 2023

La Présidente

Isabelle LEJEUNE DAUMAL



**1PLUZI
Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE**

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE CONCERNANT
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31.12.2022**

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31.12.2022

Madame,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales réglementaire, afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et se rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître une perte après déduction des amortissements et des provisions légales, que nous vous proposons de répartir suivant les dispositions statutaires.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice 2022 laisse apparaître une perte du chiffre d'affaires ainsi que des frais de gestion.

3-Conventions réglementées visées à l'article 223.19 du Code de Commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4. Affectation du résultat

Il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la présidente quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Clamart le 15 juin 2023

La Présidente

Isabelle LEJEUNE DAUMAL

